



Pôle Concept s.a.

Avenue Paul Hymans,105
B-1200 Bruxelles

Concerne : Les mitigeurs thermostatiques en copropriété

Lorsque plusieurs occupants nous signalent des difficultés pour avoir de l'eau chaude (eau tiède voir froide), et que le chauffagiste ne trouve aucun défaut dans la production, nous suspectons toujours les mitigeurs thermostatiques.

Il s'agit des mitigeurs qui permettent de régler la température de l'eau au degré près.



Exemple de Mitigeur thermostatique

Ces mitigeurs sont bien souvent source de problème car il y a une membrane à l'intérieur qui s'use avec le temps, puis laisse passer l'eau froide dans l'eau chaude. (même en dehors des périodes de fonctionnement).

Nous déconseillons vivement l'usage de ce type de mitigeurs en copropriété, en particulier en cas d'absence de clapet anti-retour aux compteurs. Si vous êtes propriétaire d'un mitigeur thermostatique, **nous vous recommandons de procéder régulièrement à la vérification son fonctionnement.**

Pour ce faire, il faut fermer votre vanne d'eau chaude, mettre le mitigeur en demande pour de l'eau chaude et l'ouvrir. Si de l'eau s'écoule (froide en l'occurrence), cela signifie que le clapet ne fait plus son office et que votre mitigeur est défectueux. Sur certaines marques, il est possible de remplacer le clapet uniquement, mais nous conseillons vivement un remplacement vers un mitigeur classique.

Plus d'informations :

<http://blog.exercices-pratiques.com/bricolage/mitigeur-thermostatique-ou-simple-melangeur/>